N°02
Mai 2020

LA FORÊT RÉVÉLÉE

L'actualité de notre coopérative

Dossier spécial

Crise sanitaire

Le cycle de nos forêts
n'est pas celui des virus !

Les mesures prises
par votre coopérative

Quels types de vente
en période de crise sanitaire ?

Les chiffres-clés UNISYLVA 2019

UNISYLVA
RÉVÉLONS NOS FORÊTS

Éditorial

Bertrand SERVOIS
Président d'UNISYLVA

Du déconfinement et de vos forêts : qu'avons-nous à faire ?

Les mois de confinement resteront une expérience inédite. Expérience humaine avec son cortège de peines pour ceux qui ont vu des proches souffrir du Coronavirus, en décéder directement ou de toute autre cause.

Le pays s'est figé et l'activité dite économique s'est arrêtée dans de nombreux secteurs. Votre coopérative a mis en place des modalités adaptées afin de poursuivre ses activités et vous servir. La mutualisation a joué entre les coopératives en partageant les procédures de ressources humaines et l'accès aux modalités gouvernementales. Un point de crise hebdomadaire a permis d'informer notre ministère de la situation sur le terrain. Rappelons que cette crise

« (…) vos forêts ne peuvent pas attendre, le changement climatique impose de s'en occuper vigoureusement. »

s'ajoute, pour les propriétaires, aux attaques de scolytes sur les épicéas, de chalarose sur les frênes ou encore des fortes chaleurs des dernières années provoquant dépérissement de peuplements et de plantations.

L'enjeu est désormais le redémarrage de l'activité du pays. L'Union de la Coopération Forestière Française a demandé au gouvernement de s'appuyer sur les ressources en bois des forêts privées françaises pour participer au redémarrage et à la relance de l'économie nationale. Le plan s'appuie sur des mesures existantes en dynamisant la mesure de crédit d'impôt DEFI Travaux et en rendant plus accessibles les aides à l'amélioration des peuplements existants et aux plantations.

Ne cédons pas à la désolation, vos forêts ne peuvent pas attendre, le changement climatique impose de s'en occuper vigoureusement :

- récoltez ce qui est prévu – raisonnez les prix sur une période et non sur une saison ;
- tenez le rythme ou prenez-le pour les plantations et les régénérations ;
- utilisez les dispositions d'aide et de défiscalisation pour vos investissements en forêt ;
- utilisez les aides en trésorerie offertes par UNISYLVA.

Alors, vous aurez rendu service à votre forêt, permis à l'activité économique de redémarrer et à votre coopérative UNISYLVA de révéler et valoriser vos forêts.

Vie de la Coopérative

Le cycle de nos forêts n'est pas celui des virus !

Devrions-nous arrêter nos coupes et travaux forestiers au prétexte que la France, L'Europe et une partie du Monde confinés ont largement diminué leurs activités ? Si nous devions craindre des lendemains incertains parce que telle est cette crise, la réponse est que nos forêts ne se gèrent pas sur la même période de temps. Leur horloge est remontée pour un long terme marqué d'actions indispensables à leur bon équilibre, ne les arrêtons pas !

Cet équilibre des biosystèmes, du mélange des âges, du revenu et des investissements, est important à respecter. **Ne pas arrêter, c'est l'entretenir, c'est aussi conserver pour toute une filière dont dépendent nos économies la chance de continuer à produire une valeur ajoutée indispensable à nos forêts.**

La régularité de votre gestion apporte à terme la qualité de vos peuplements. Les plus belles forêts sont celles qui ont, malgré les évènements temporaires, maintenu leur développement en qualité grâce au respect de leur plan d'aménagement. Pensons aux forêts domaniales ; mais pas seulement, des forêts privées font aussi l'objet depuis plusieurs générations d'une gestion constante, parfois avec votre coopérative. Elles font souvent l'objet d'exemple lors de visites, de formations et de démonstrations pour nombre de forestiers. Pour assurer cette régularité, un suivi adapté et être sûr que vos peuplements soient bien gérés, votre coopérative vous propose différents services (suivi de régénération et plantation, suivi de gestion, etc.)

La force de votre regroupement dans UNISYLVA, se traduit dans notre capacité à donner une visibilité d'approvisionnement à nos clients à moyen et long termes sous réserve de régularité dans nos ventes. Notre réputation positive à ce propos sur les marchés nous permet d'attirer une saine concurrence dans nos ventes groupées et de valoriser un service appréciable pour les industries dans nos contrats d'approvisionnement. **La qualité dans la préparation des ventes et la régularité dans vos apports sont des atouts indispensables à la promotion des revenus actuels et futurs de vos forêts.** Les pays dans le monde qui disposent de la filière et des industries du bois les plus performantes sont ceux qui présentent des garanties d'approvisionnements regroupés, réguliers et de long terme.

Par exemple, les pays scandinaves, nations majeures dans l'économie mondiale du bois, possèdent des coopératives qui regroupent parfois plus de 80% des producteurs. Ceux-ci par leur volonté propre ont permis des développements industriels, d'infrastructures territoriales qui en font des références dans le domaine. Vous avez dans le centre de la France exprimé cette même volonté en adhérant à UNISYLVA. Notre comparaison aux pays phares du bois nous montre que nous en sommes à la moitié du chemin et qu'il mène d'ores et déjà à des résultats positifs pour vos revenus et vos forêts.

Très concrètement au sein de cette crise sanitaire, vos forestiers sont à l'œuvre :

- les services de gestion (documents de gestion, expertise, marquage, etc.) continuent ;
- les travaux de sylviculture sont effectués à 100% ;
- les exploitations et les ventes de bois par contrat d'approvisionnement, continuent dans certains secteurs économiques et reprennent avec la relance du BTP et de la consommation dans les autres secteurs ;
- nous projetons de reprendre dans un premier temps les appels d'offres en juin et cet été, puis en automne les ventes groupées ;
- au plan financier votre conseil d'administration a décidé de vous apporter l'aide en trésorerie nécessaire (voir p.4).

N'hésitez pas à prendre contact pour cela auprès de vos techniciens.

Tout est réalisé afin que l'horloge de vos forêts ne se ralentisse pas et ne vous appauvrisse pas au passage.

Crise sanitaire

Les mesures prises par votre coopérative

1 UNISYLVA vous aide en trésorerie

Votre conseil d'administration souhaite vous apporter un soutien financier à vos revenus en 2020.
Si la vente de vos bois pour des questions de marché est décalée au second semestre, retardant au passage vos revenus dans le temps, ce retard peut aussi grever la trésorerie nécessaire au paiement et donc à la réalisation de vos travaux, des marquages d'éclaircies, de documents de gestion ou encore d'expertise. Pour éviter cela et vous permettre de ne pas retarder la bonne gestion de vos forêts, les offres suivantes vous permettront de surseoir au paiement de vos factures et de bénéficier d'un paiement comptant de vos ventes de bois.

FACTURES DE GESTION OU DE TRAVAUX DE SYLVICULTURE

L'ensemble des factures émises entre le :
• 30 avril et le 31 août 2020 seront payables au 31 janvier 2021 ;
• 1er septembre et le 31 décembre 2020 seront payables au 31 mars 2021.
Un taux d'intérêt de 0.25% sur le montant de la facture sera appliqué.
Votre paiement comptant avant 30 jours à compter de la date d'émission de facture donnera lieu à un avoir des 0.25% et vous dispense de payer cette indemnité.
Il vous sera possible bien évidemment de régler ces factures avant la fin de l'année pour des raisons fiscales ou pour répondre à une demande de subvention.

RÈGLEMENT DES VENTES DE BOIS

Vente de Bois Exploité : vous pourrez choisir d'être réglé au comptant lors de la réception de votre rémunération d'apport.
Vente pour compte : vous pourrez choisir d'être réglé au comptant lors de la réception des comptes rendus de vente et après régularisation de l'ensemble du dossier de vente par l'adjudicataire.
Il sera appliqué un taux d'escompte de 0.40% sur le montant de votre rémunération.
Sitôt reçu votre demande de paiement comptant, nous procéderons au paiement au plus proche de ces deux dates le 15 ou le 30 du mois.

2 Mesures sanitaires : rencontre avec nos adhérents – techniciens d'UNISYLVA

Le COVID-19 n'empêchera pas la végétation concurrente de pousser au milieu de vos plantations ou régénérations, ni vos arbres de croître ou les marchés de demander du bois. Il est donc essentiel, comme rappeler précédemment, que les travaux de gestion et de récolte se poursuivent en forêt. Pour cela, les techniciens et ingénieurs forestiers d'UNISYLVA seront amenés à vous rencontrer. Vous serez également amenés à suivre des travaux en cours dans vos forêts et voir les entrepreneurs à l'œuvre.
Ces rencontres doivent se dérouler dans le strict respect des mesures sanitaires afin que chacun soit protégé.

CONSIGNES AUX SALARIÉS D'UNISYLVA

En plus des consignes nationales liées à l'épidémie de coronavirus, nos salariés ont reçu comme directives complémentaires de :

- se tenir plutôt à 2 m qu'à 1 m de distance ;
- ne pas covoiturer (1 personne/voiture), cela sous-entend qu'ils ne pourront pas vous faire monter ou monter avec vous dans la même voiture (ou dans la cabine d'un engin) ;
- ne pas prêter et ne pas échanger de matériel (bombes de peinture, griffes, compas, marteau, etc.) s'il n'est pas préalablement désinfecté.

Ils disposeront de gel hydroalcoolique et de masques pour leur propre usage.

POUR VOUS, EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE :

Des arrêtés préfectoraux ont parfois été pris pour encadrer l'accès aux forêts lors des périodes de confinement : s'y rendre pour des raisons professionnelles ne pose pas de soucis.

Cependant, il ressort de ces arrêtés qu'il est nécessaire pour les propriétaires de se munir :

- de leur attestation SIREN liée à leur activité forestière s'ils en ont une, à défaut, d'un document attestant de leur propriété forestière ;
- de plans, documents de gestion, etc. justifiant clairement de leur trajet ;
- de documents complémentaires actant de la nécessité d'aller dans ces forêts (plantations, travaux en cours, rendez-vous avec un professionnel préparatoire à une vente, etc.)

N'oubliez pas enfin les règles de sécurité habituelles qui s'appliquent à toute personne pénétrant dans un chantier forestier : respect des distances de sécurité avec les engins et bûcherons, port du casque et gilet fluo, etc.
Remarque : votre coopérative n'est pas habilitée à vous délivrer une attestation pour vous déplacer dans vos forêts. Ces déplacements sont limités à 100 km autour de votre domicile (un justificatif de domicile de moins d'un an est nécessaire).

3 Vos Assemblées Générales reportées en septembre !

L'interdiction d'organiser des réunions publiques empêche l'organisation de vos assemblées générales ce printemps. Le gouvernement a donc autorisé le report de celles-ci à l'automne.
Nos quatre assemblées générales des sections Auvergne, Bourgogne, Centre et Limousin auront lieu le 11 septembre respectivement à Lempdes, Nevers, Bourges et Limoges. Elles présenteront cette année uniquement le rapport d'activités, les comptes et les résolutions sans sortie de terrain ou audition d'une conférence comme cela a été le cas en 2019. Un temps de communication sur la crise et ses effets dans nos activités suivra les travaux statutaires. Une convocation vous sera envoyée afin de vous préciser l'heure et le lieu.
Vous pourrez déjà lire dans ce magazine un résumé de nos activités en 2019 (voir p.7).

Crise sanitaire

Quels types de vente présentent un intérêt dans cette période de crise sanitaire ?

Comme vendre sur un marché non demandeur reviendrait à prendre le risque de vendre à bas prix, connaître nos clients, leurs besoins, est nécessaire en ce temps de crise sanitaire.

Pour illustrer ce propos, prenons le cas du Douglas. Depuis le début de la crise, le secteur du BTP, qui représente près de 50% des débouchés de nos clients en sciage de résineux, est à l'arrêt. Il convient donc de ne pas vendre, quelle que soit la forme, des bois d'œuvre résineux. Tous les bois d'œuvre résineux ? Non ! Une essence comme le douglas continue à se vendre en sciage à l'exportation. En conséquence, la demande en grumes reste bonne et procure des revenus pour nos adhérents et de l'activité pour notre coopérative. Dans ce cas la vente par contrat d'approvisionnement est la bonne solution. Nos clients nous demandent un programme

de livraisons rapides sur des grumes façonnées de manière spécifique auquel nous répondons grâce à nos chaines d'exploitations et de transports en flux tendus. Ils peuvent ainsi maintenir une activité et des prix qui procurent à nos adhérents une rémunération équivalente à la période d'avant crise. De plus les volumes sont des volumes réels et non pas estimés.

Notre activité d'exploitation et de vente par contrat d'approvisionnement fonctionne ainsi sur les marchés demandeurs, au bon prix et au volume réel, à environ 60% des volumes normaux.

Le cas des lots de bois destinés à être vendus en vente pour compte (vente groupée), chêne de qualité par exemple, est différent. Ici le succès de la vente réside tant dans la préparation et la présentation des lots de bois que dans la concurrence le jour de la vente. Dans une bonne vente pour compte, nous observons souvent une différence de prix significative entre la première offre et les suivantes. Pourquoi ? Parce que dans un marché aussi spécialisé que celui du chêne, tel lot sera mieux valorisé sur les marchés propres en produits transformés de tel scieur alors que le lot suivant sera plus adapté à un concurrent. Mais lorsque la visibilité sur les marchés se réduit, c'est le cas actuellement, l'effet attendu s'inversera et les achats se feront à la baisse. Voilà pourquoi nous avons décidé de reporter *sine die* nos ventes de printemps.

Cependant la question de la reprise se pose. Répondre à cette question, nous amène à nous interroger sur sa forme. Nous la pensons progressive, par étapes. Afin de nous y adapter, nous organiserons différentes ventes par appel d'offre d'une quarantaine de lots de qualité de bois demandée par le marché. **Puis à l'automne, sauf indication contraire, nous reprendrons dès le mois d'octobre le cours de nos ventes.**

Informer nos clients de notre disponibilité en lots de bois, adapter les appels d'offre à la demande, nous obligent à continuer nos martelages, à publier vos lots sur notre site internet sans préciser pour autant le jour de vente. Nos clients connaissent ainsi nos offres et ont le temps dans cette période de moindre activité de les visiter. De notre côté, nous pourrons choisir les lots adaptés à la demande pour les mettre en appel d'offre jusqu'au retour normal de l'activité économique qui verra en même temps le retour de nos ventes groupées et la vente de tous vos lots de bois.

Plus tôt nous connaîtrons vos prévisions de coupes de l'année, mieux nous les préparerons et les adapterons par le type et le moment de vente au marché avec l'objectif de vous conserver un bon niveau de revenu. Vous pouvez désormais, tout en respectant les règles sanitaires d'usage, rencontrer sur le terrain vos techniciens et ingénieurs forestiers, n'attendez pas, appelez les !

Chiffres-clés UNISYLVA 2019

UNE STRUCTURE QUI ASSURE LA PROXIMITÉ AVEC SES ADHÉRENTS

130 collaborateurs

10 nouveaux collaborateurs en CDI

Présente sur **24** départements

16 agences et bureaux

265 nouveaux adhérents
pour une surface en gestion de **4 484 ha**

12 213 adhérents
pour une surface en gestion de **364 219 ha**

53,3 M€ de chiffre d'affaires
(60% exploitation, 32% vente pour compte,
7 % sylviculture, 1% gestion)

RÉCOLTE ET COMMERCIALISATION 2019, UN LÉGER RECUL POUR LES VENTES POUR COMPTE

La diversification de nos types de vente (ventes par contrat d'approvisionnement, ventes groupées) nous permet de commercialiser tous les types de bois (bois d'œuvre, bois d'industrie et bois destiné à l'énergie) et valoriser ainsi au mieux chacune de vos coupes.

810 000 unités commercialisées

643 000 unités en contrat d'approvisionnement

166 000 m³ en vente pour compte

73% des bois vendus PEFC
(92% pour les ventes pour compte)

SYLVICULTURE, UN SECTEUR EN FORTE PROGRESSION PAR RAPPORT À 2018 (+ 28% DU CHIFFRE D'AFFAIRES)

UNISYLVA vous a accompagné dans des travaux de renouvellement de peuplements (naturel ou artificiel), dans leurs entretiens (dégagements, tailles de formation, élagages,etc.) dans les créations d'infrastructure (routes, pistes, places de dépôt, etc.) contribuant ainsi à la valorisation de votre patrimoine.

1 120 ha renouvelés
(plantation et régénération naturelle)

1 million de plants mis en place

22 essences utilisées

1 372 chantiers

3 900 ha travaillés

Des aides existent pour financer vos travaux (Defi travaux, Plantons pour l'avenir, AMI Dynamic, Aides régionales). N'hésitez pas à contacter votre agence locale pour plus d'informations.

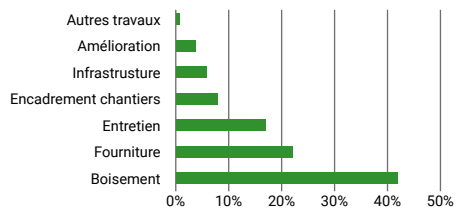

Répartition du chiffre d'affaires sylviculture - 2019

GESTION - EXPERTISE, DES SERVICES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE NOS ADHÉRENTS

Nos services (documents de gestion durable, contrat de gestion et abonnement Sylv'avenir, assurance « Contrat Forêt », cynégétique, expertise, conseils techniques/juridiques/fiscaux) se développent pour répondre au mieux aux besoins de nos adhérents.

76 nouveaux RTG pour une surface de **1 112 ha**

164 nouveaux PSG pour une surface de **16758 ha**

190 000 ha sous document de gestion durable

223 contrats de suivi de plantation et de régénération naturelle

69 expertises forestières

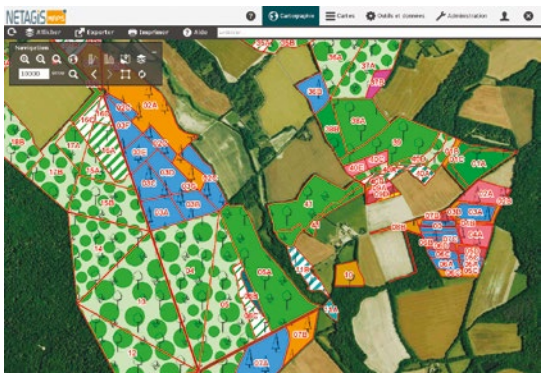

UNISYLVA
RÉVÉLONS NOS FORÊTS

Photo prise par Edmond de SÈZE dans le parc de Bort (Saint-Priest-Taurion, dpt.87).
Merci à Marc-Antoine de SÈZE de nous avoir transmis cette photographie.

Nouveau !

UNISYLVA vous accueille sur deux réseaux sociaux
LinkedIn et Facebook et sur sa chaîne YouTube.

Exprimez-vous, informez-vous et partagez
votre passion pour la forêt sur nos pages !

Vous passez beaucoup de temps dans vos bois ?
Vous aimez votre forêt ?
Envoyez vos plus belles photos de forêt à sophie.farinotti@unisylva.com
Votre photo s'affichera peut-être dans notre prochain numéro.

Publication de SCA Unisylva – ISSN 2497-3947

Directrice de la publication : Sophie Farinotti
6 rue de Champ Galant – 36 400 La Châtre
+33 (0)2 54 48 22 56
Conception, création et mise en page : PERISCOPE
Crédits photographiques : UNISYLVA, AdobeStock

Forêt Privée Française
UCFF Union de la Coopération Forestière Française
GCF Groupe Coopération Forestière
ISO 9001:2015 BUREAU VERITAS Certification
Services aux propriétaires forestiers
PEFC 10-22-1 Promouvoir la gestion durable de la forêt pefc-france.org